

Organisation d'exposition > Le lieu d'exposition > Le lieu d'exposition

Le lieu d'exposition

Tout édifice voué à la présentation publique d'œuvres d'art, quelle que soit sa vocation d'origine, doit offrir des qualités architecturales particulières relatives à l'accueil et à la sécurité des visiteurs, à la présentation et à la sauvegarde des œuvres ainsi que des conditions de travail satisfaisantes pour ceux qui en ont la charge. Ces qualités concernent aussi bien le territoire du lieu d'exposition, - le milieu géographique dans lequel il s'insère, son accessibilité, son contexte immédiat, ses abords, son image extérieure - que son enveloppe, l'organisation générale et la distribution de ses volumes intérieurs, les relations physiques qu'ils entretiennent entre eux et avec l'extérieur, leurs formes et leurs dimensions, la nature et l'aspect des revêtements des différentes parois qui les composent, les fermetures, les réseaux, les équipements dont ils disposent.

Dans la plupart des cas, le responsable d'un lieu d'exposition n'aura pas le loisir d'être associé à la conception d'édifices neufs mais devra, peu ou prou, s'accommoder de locaux existants : s'y adapter ou les aménager, les modifier, les transformer éventuellement, selon les moyens dont il dispose. Ainsi, plutôt que la définition improbable de ce que doit être un lieu d'exposition idéal, la présente rubrique résume les dispositions à éviter si l'on souhaite conserver un minimum de liberté dans l'organisation des expositions.

/// Légende et crédit : Sarkis « au commencement, le toucher » devant le Retable d'Issenheim au Musée d'Unterlinden, Colmar, 2005-06, photo : Sarkis (© ADAGP)

Organisation d'exposition > Le lieu d'exposition > Le lieu d'exposition dans son contexte

Le lieu d'exposition dans son contexte : le rapport au territoire, à la ville

Le choix initial du lieu d'implantation d'une [galerie](#) d'exposition doit tenir compte des contraintes de son environnement immédiat et de ses potentialités en matière de desserte et de circulation, d'accès, de stationnement des véhicules.



Ce choix doit également prévoir les possibilités immédiates ou futures de développement de la signalétique, de supports d'information, de la mise en valeur par le traitement paysager des abords, de prolongement extérieur des manifestations - ne serait-ce que lors des [vernissages](#). Il ne faut pas non plus négliger les éventuelles extensions qu'à long terme le projet pourrait nécessiter. Ces aspects, qui semblent exiger un contexte bâti peu dense,

sont à mettre en balance avec les avantages qu'apporte l'insertion dans un centre urbain, où il est plus facile d'attirer un nombre élevé de visiteurs.

/// **Légende et crédit** : Exposition Guy Limone, *Seul(s) au monde*, Frac Alsace, 2002,
photo : Klaus Stöber

Organisation d'exposition > Le lieu d'exposition > Aménagement et exploitation des espaces

De l'aménagement des espaces à leur exploitation

Avant toute chose, les travaux de réhabilitation visant à aménager un lieu d'exposition devront en particulier garantir pour l'avenir de bonnes conditions d'exploitation et de maintenance. La fréquentation régulière par un public nombreux s'accompagne en effet très vite d'une sorte d'érosion de l'équipement que l'on avait généralement sous-estimée lors de la conception. Dans l'enthousiasme de la création de toute nouvelle structure on tend généralement à négliger le réalisme à long terme.



Dans le cas des salles d'exposition, le renouvellement fréquent des présentations, la mise en œuvre d'expositions temporaires sont des facteurs d'accélération du vieillissement des revêtements de sols, de murs, comme des appareils d'éclairage ou des dispositifs d'[accrochage](#).

De plus, les budgets de fonctionnement étant

rarement confortables pour ce type d'équipement, on hésite à leurs faire subir de trop fréquents travaux de remise en état. Pour ces raisons, auxquelles s'ajoute le contrôle climatique que réclament la conservation des œuvres et le confort des visiteurs, il importe de soigner particulièrement l'isolation thermique du bâtiment que l'on construit ou que l'on réhabilite. Le choix d'un système de chauffage souple et économique n'en sera que facilité. Le choix des matériaux de revêtement, ainsi que celui des divers mobiliers et équipements, sera également déterminé par les conditions d'entretien et la résistance à l'usure.

/// Légende et crédit : Pierre Ardouvin, *La Foule*, Frac Alsace, 2009, photographie © Jean-Baptiste Dorner

Organisation d'exposition > Le lieu d'exposition > L'organisation spatiale de l'ensemble

L'organisation spatiale de l'ensemble

L'accueil

Autour des espaces d'exposition proprement dits et des locaux abritant les fonctions techniques et administratives afférentes, un lieu d'exposition doit comporter diverses dispositions liées à l'accueil du public.

Les espaces destinés au public doivent prédisposer le visiteur à la découverte de l'exposition. Il est souvent possible de créer des transparences laissant percevoir l'exposition dès l'entrée, jouant un rôle d'appel, tout en maintenant une relative autonomie des fonctions d'accueil, services, ventes, voire cafétéria. Dans le cas d'un monument historique ou d'une architecture remarquable, c'est aussi dès l'entrée que l'on doit trouver l'espace privilégié de la découverte de l'édifice. Il est alors souhaitable que billetterie et contingences liées à l'accueil n'interviennent qu'au second plan : laissant, lorsque c'est possible, un premier hall d'entrée libre de toute signalétique encombrante, de toute fonction commerciale manifeste. Vestibule, sas et autres espaces de transition ont aussi pour rôle d'améliorer l'inertie hygrométrique du bâtiment, et de réduire à l'intérieur les effets des variations climatiques extérieures.

Les salles d'expositions

C'est pour leur aménagement qu'il faudra au mieux exploiter les potentialités du lieu : rechercher la possibilité d'articuler des parcours de visite différents, d'accueillir des œuvres de nature et de format variés, et éventuellement d'exposer aussi à l'extérieur.

Les améliorations de locaux existants convertis en lieux d'exposition consistent pour une grande part à permettre une meilleure adaptabilité, une plus grande souplesse d'utilisation, afin que l'organisateur de chaque manifestation puisse disposer d'une marge de manœuvre importante. Ainsi les volumes découlant de l'aménagement initial du lieu d'exposition devront être les plus grands possible si l'on souhaite pouvoir présenter confortablement des œuvres



de grand format avec un recul suffisant. La distribution générale des salles devra éviter au visiteur de devoir revenir sur ses pas ; une distribution en boucle permet une plus grande souplesse dans le choix des parcours de visite. Il sera toujours possible, si cela s'avérait nécessaire, de cloisonner provisoirement de vastes locaux

libres pour mieux articuler les composantes d'une exposition ; il semblera au contraire monotone de devoir soumettre tout projet à une organisation spatiale immuable. Les mobiliers et équipements complémentaires devront être choisis pour la discrétion de leur apparence. Les sièges, en particulier, doivent permettre au visiteur de prendre quelque repos pour autant que les espaces d'exposition prennent l'allure de salles d'attente.

Les réserves

En plus des divers locaux techniques indispensables pour le bon entretien de l'édifice et la préparation des manifestations, il est souhaitable que tous les lieux d'exposition soient dotés de réserves, distinctes de tout dépôt, remise ou atelier.



Ces réserves permettront notamment de mettre à l'abri, à l'issue d'une manifestation, et pour un bref délai, les œuvres qui doivent être rendues aux prêteurs. Plus particulièrement pour ceux des lieux d'exposition qui, comme les musées, sont aussi des lieux de conservation de [collections](#), il convient d'attacher une grande importance aux conditions de mise en

réserve. Les conditions à réunir pour une bonne conservation sont les mêmes que celles que doivent offrir les salles d'exposition, mais revêtent pour les œuvres une importance accrue, d'une part à cause de la durée du séjour en réserve et d'autre part du fait que ces salles font l'objet d'une moindre surveillance. Dans les locaux affectés à l'usage de réserves, il faudra en effet obtenir une stabilité hygrométrique en rapport avec la sensibilité des [collections](#). Il faudra également lutter contre les risques de désordres liés à l'humidité : qu'il s'agisse d'infiltration d'humidité extérieure ou de condensation par défaut de ventilation. De plus il faudra, par tous les moyens, prévenir les risques divers d'accidents susceptibles d'endommager les [collections](#) par l'eau ou le feu : fuites de canalisations diverses, défaut d'étanchéité des fenêtres, désordres électriques. Les locaux servant de réserves doivent être efficacement fermés pour éviter le vol, mais parfaitement accessibles pour être utilisables : la voie d'accès, les portes d'entrée, les circulations doivent respecter une largeur minimale en rapport avec les dimensions des œuvres entreposées.

Les matériaux de revêtements

À l'occasion de tout aménagement ou de toute réhabilitation, on choisira de préférence des revêtements d'aspect neutre, d'entretien facile, et lorsque c'est compatible avec le bâtiment, phoniquement absorbants.

Au sol, le parquet reste reconnu comme une solution satisfaisante. Un doublage des parois permettra dans certains cas de régler en une seule opération les divers problèmes de réfection des revêtements muraux, de passage des fluides et de ménager une solution d'[accrochage](#) des œuvres. Plus rigides que les traditionnelles plaques de plâtre, des plaques de gypse



renforcées par fibre de cellulose permettent d'accrocher jusqu'à 50kg par vis avec cheville à expansion et de reboucher à l'aide d'un enduit approprié. Une peinture blanche, appliquée au moins aux plafonds, garantira les meilleures conditions de diffusion de la lumière. Aux murs, on pourra préférer pour sa neutralité, comme couleur de fond s'effaçant derrière les œuvres, un gris très clair, légèrement bleuté. Le blanc, souvent considéré comme une « non couleur », est bien au contraire la somme de toutes lorsqu'il est fortement éclairé, et à ce titre loin d'être neutre. D'un entretien plus facile, notamment lorsque l'on souhaite repeindre rapidement certaines parois entre deux expositions, le blanc renvoie mieux la lumière, ce qui peut créer des contrastes gênants autour d'une toile, selon le matériel d'éclairage dont on dispose.

/// Légendes et crédits :

- 1/ Exposition *Des territoires, des patrimoines : Dialogue entre les collections du Frac Alsace et du Service Régional de l'Inventaire du patrimoine culturel d'Alsace*, Frac Alsace, 2006 : Peter Wüthrich, *Literarisches Dorf*, 1994 (vue partielle, collection Frac Alsace), Vincent Leroux, *C'est dans la Vallée*, 2004 (vue partielle, collection Frac Alsace) et photos de J. Erfurth et J.C. Stamm (Inventaire du patrimoine), photo : Klaus Stöber
- 2/ Réserves du Frac Alsace, photo : Agence culturelle d'Alsace
- 3/ Dominique Labauvie, *L'embouchure du fleuve*, 1985 (© ADAGP, collection Frac Alsace) et Olivier Debré, *Longue brune de Loire*, 1979-1980 (© ADAGP, collection Frac Alsace), Cave vinicole de Ribeauvillé, 1999, photo : Agence culturelle d'Alsace

Organisation d'exposition > Le lieu d'exposition > La maîtrise de l'environnement

La maîtrise de l'environnement

Lumière naturelle



Les baies ouvrant directement sur l'extérieur, si elles trouvent leur place dans les séquences d'exposition et méritent d'être maintenues, doivent recevoir un traitement empêchant le soleil direct d'atteindre les œuvres : au minimum un film anti-UV apposé sur les vitrages. De la même façon, lorsqu'elles existent, on pourra exploiter les dispositions d'éclairage zénithal en plafond pour permettre l'utilisation de la lumière naturelle à condition de se prémunir contre toute insolation directe au moyen de stores et de dispositifs d'occultation. Toutefois, dans les constructions anciennes, à moins d'une réhabilitation lourde, ces dispositions en toitures sont rarement fiables, du point de vue de l'étanchéité à l'eau ou à l'air et font courir un risque certain aux objets exposés, en plus de

l'ensoleillement et des déperditions thermiques qu'elles provoquent.

Contrôle climatique

Le contrôle climatique des lieux d'exposition doit permettre de maîtriser les écarts de température, de stabiliser l'humidité relative, d'assurer le renouvellement de l'air.

Dans le cas de bâtiments anciens, l'étanchéité à l'air du bâtiment pourra généralement être améliorée par l'ajustement des fenêtres complété par la pose de joints en fond de feuillure. La mise en place de sas limitera l'échange thermique à l'entrée. L'emploi de matériaux isolants pour les huisseries, la mise en place de doubles vitrages, la pose d'une isolation thermique judicieuse permettront non seulement de diminuer les dépenses de chauffage et d'améliorer le confort, mais aussi de réduire la condensation qui tend à se produire aux ponts thermiques.

Acoustique des salles

L'acoustique dépend de la disposition des locaux, des matériaux qui les constituent et en habillent les parois. Généralement lorsque les salles résonnent trop fortement, que les sons que l'on y produit se réverbèrent en semblant s'amplifier, des corrections sensibles peuvent être apportées en apposant des revêtements absorbants, ou même en limitant l'intervention à l'installation de panneaux capteurs ou de dispositifs isolés formant un piège à sons. Mais il ne faut pas négliger le fait que les conditions acoustiques d'une salle peuvent nettement changer selon son occupation. L'ambiance sonore peut être modifiée par le nombre de visiteurs et la rumeur que peuvent produire quelques personnes même lorsqu'elles parlent bas. Aussi, tous les mobiliers, aménagements ou œuvres qui couvrent certaines parois ou jonchent le sol, vont sensiblement modifier le volume des salles d'exposition, donc leur acoustique. Ces différentes recommandations étant prises en compte, l'espace d'exposition peut enfin offrir aux artistes et aux organisateurs de manifestations le cadre le plus large, affranchi des plus lourdes contraintes physiques, et leur permettre sans transiger, d'aménager la rencontre avec le public.

/// Légende et crédit : Alain Domagala, *PARC bloc-diagramme #1*, 2000 (collection Frac Alsace), photo : Klaus Stöber